

# L'ANNÉE DE LA BANQUE EN 2016



<b>éditorial</b>	<b>2</b>
<b>CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR BANCAIRE</b>	<b>4</b>
<b>01 LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS</b>	<b>6</b>
<b>02 FINANCEMENT</b>	<b>10</b>
<b>03 LA BANQUE AU QUOTIDIEN</b>	<b>14</b>
<b>04 INNOVATION &amp; SÉCURITÉ</b>	<b>20</b>
<b>05 LA BANQUE RESPONSABLE</b>	<b>26</b>
<b>06 RÉGULATION &amp; SUPERVISION</b>	<b>32</b>
<b>07 LA FBF</b>	<b>38</b>
<b>Les grandes étapes 2016</b>	<b>42</b>
<b>Glossaire</b>	<b>44</b>

---

# éditorial

---



**Marie-Anne Barbat-Layani**

Directrice générale de la FBF



**Philippe Brassac**

Président de la FBF

2016 a été une bonne année pour le secteur bancaire français ; les résultats des banques ont été bons de même que l'image de la banque qui, avec 68% de bonnes opinions, est à son niveau le plus élevé depuis 10 ans.

La solidité de notre secteur est un atout face aux défis à relever : la réglementation avec les travaux du Comité de Bâle, l'incertitude sur l'avenir de l'Union européenne à la suite du vote du Brexit, un environnement économique et de taux inédits et l'accélération de la transformation numérique.

## INDÉPENDANCE

Stratégique et porteuse d'avenir, l'industrie bancaire distribue le carburant de l'économie française pour alimenter la croissance et favoriser l'emploi. Nous avons, en France, un système bancaire solide, stable, qui est le meilleur en Europe pour le financement de l'économie : le financement des entreprises et des particuliers progresse nettement mieux en France que dans le reste de la zone euro et que le PIB. C'est en ce sens que la préservation de notre modèle de financement est un enjeu d'indépendance pour notre pays et pour l'Europe. Des centres de décisions essentiels sont sur notre territoire : quatre des neuf plus grandes banques européennes sont françaises.



*Le système bancaire français ; un îlot de stabilité dans un monde d'incertitude.*

## RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Pour que la France puisse jouer pleinement de cette carte maîtresse, encore faut-il que son industrie bancaire soit reconnue et soutenue, ou du moins qu'on ne vienne pas lui couper les ailes. La profession bancaire n'est pas hostile à la réglementation ; celle-ci donne un cadre et une sécurité aux acteurs et aux consommateurs mais à condition d'être pertinente. Les grands responsables financiers réunis au G20 s'accordent pour dire que l'agenda de stabilité financière est rempli et qu'il n'y a pas lieu d'accroître les exigences réglementaires. Les travaux en cours du Comité de Bâle destinés à assurer une comparabilité de l'évaluation des risques doivent en tenir compte et éviter une standardisation de l'approche du risque au bénéfice d'un seul modèle bancaire, le modèle anglo-saxon.

## RENTABILITÉ

La rentabilité s'améliore mais elle reste loin des niveaux d'avant crise et notamment celle de la banque de détail. L'environnement économique inédit de taux bas qui a marqué toute l'année 2016, le poids sans cesse croissant de la réglementation, une exigence accrue de fonds propres et l'excessive taxation du secteur qui se traduit par un taux d'imposition moyen de 51 % sur quatre ans et des taxations spécifiques comme la taxe sur les salaires, pèsent sur une activité en pleine mutation digitale.

## INNOVATION

Les banques sont des acteurs digitaux. Elles sont, par leurs investissements, leurs innovations et leur capacité à mobiliser l'écosystème des Fintech, les chefs de file naturels de la filière numérique financière française. Le digital accélère les usages et transforme la relation client mais sans en changer les fondements qui caractérisent depuis toujours notre modèle : la proximité, la confiance et la sécurité. Il faut ainsi que l'innovation technologique se fasse avec une exigence de sécurité forte et assure la protection des fonds et des données personnelles. La nécessité de soumettre à une même réglementation les acteurs qui développent et proposent des services et activités identiques apparaît évidente. Cela ne traduit en rien l'expression d'une frilosité concurrentielle ou un repli face à la nouveauté.

## DÉFIS

Des enjeux réglementaires très importants restent à trancher en 2017, dans un contexte global incertain marqué par la prise de fonction du nouveau Président des États-Unis et la volonté des autorités américaines d'une moindre régulation, par les négociations sur la mise en œuvre du Brexit et le sujet corollaire de la compétitivité fiscale, sociale et réglementaire de la Place de Paris, enfin par les élections en France et en Allemagne. Si l'on devait formuler un vœu, c'est que le rôle fondamental de l'industrie d'excellence que constitue la banque pour notre pays soit reconnu et que les choix politiques importants qui seront effectués donnent aux banques françaises l'environnement leur permettant de déployer tout leur potentiel au service de l'économie.

Achevé de rédiger le 04/04/2017

# CHIFFRES CLÉS

## DU SECTEUR BANCAIRE



**CHAMPIONS  
EUROPÉENS**

**4 BANQUES FRANÇAISES  
PARMI LES 9 PREMIÈRES  
EN EUROPE**

The Banker - juillet 2016

**2,7%**

**C'EST LA CONTRIBUTION  
DES BANQUES À LA VALEUR  
AJOUTÉE TOTALE EN FRANCE**

Insee - 2015 / FBF



**2169** **MILLIARDS D'EUROS  
DE CRÉDITS À L'ÉCONOMIE**

Banque de France - décembre 2016

**9 PME SUR 10**



**ONT LE CRÉDIT  
D'INVESTISSEMENT  
DEMANDÉ**

Banque de France  
4<sup>ème</sup> trimestre 2016



**46,4%**

**DES MÉNAGES  
BÉNÉFICIENT D'UN PRÊT**

Observatoire des crédits  
aux ménages - 2016

**911**

**MILLIARDS D'EUROS DE CRÉDITS  
AUX ENTREPRISES**

Banque de France - décembre 2016



**364** BANQUES  
**37 567** AGENCES  
(soit 570 agences pour  
1 million d'habitants)

ACPR - 2016 / BCE - 2015

**51%**  
**TAUX D'IMPOSITION  
MOYEN EN FRANCE DES  
BANQUES SUR LES  
4 DERNIÈRES ANNÉES**

FBF - 2015

# 78%

**DES FRANÇAIS ONT UNE BONNE IMAGE DE LEUR BANQUE**

Baromètre BVA Image des banques - 2016

# 7 FRANÇAIS SUR 10

**SONT SATISFITS DE LEUR CONSEILLER**

Baromètre BVA Image des banques - 2016



# 39 000

**RECRUTEMENTS EN 2015**

AFB



# 371 600

**SALARIÉS** Périmètre FBF - 2015



# 67%

**DES INTERNAUTES UTILISENT LES SERVICES BANCAIRES DIGITAUX POUR PAYER EN LIGNE**

Baromètre BVA Image des banques - 2016

# 29

**PAIEMENTS SANS CONTACT PAR SECONDE**

GIE CB  
décembre 2016

# 81

**MILLIONS DE CARTES DE PAIEMENT EN FRANCE**

BCE - 2015



# 01

# LE SECTEUR BANCAIRE FRANÇAIS

Le secteur bancaire fait face aujourd'hui à une situation inédite de devoir relever en même temps trois défis majeurs : la transformation numérique, un environnement de taux bas et l'accumulation de réglementations contraignantes.



UN SECTEUR  
STRATÉGIQUE



LE DÉFI DE  
LA RENTABILITÉ



## UN SECTEUR STRATÉGIQUE

La solidité des banques françaises s'est confirmée en 2016. Le modèle de banque universelle et la diversification des revenus et des risques permettent aux banques françaises de résister dans un environnement économique incertain.

### Un secteur solide

La solidité et la compétitivité de l'industrie financière, dans un contexte européen et international de plus en plus concurrentiel, constituent un enjeu essentiel pour l'indépendance d'un pays. **Un système bancaire puissant et efficace bénéficie pleinement à la croissance.** Sans banques solides, il n'y a pas de puissance économique.

Avec des banques figurant en bonne place dans le palmarès des classements internationaux, des centres de décision basés en France, la finance constitue une industrie stratégique dans notre pays.

**Quatre banques françaises sont parmi les neuf premières banques européennes et les vingt premières mondiales** (The Banker, 2016 - taille de bilans).



La solidité de son secteur bancaire et sa contribution au financement de l'économie sont un des six principaux atouts de l'économie française.

Source : OCDE - Rapport sur l'économie française - 2015

Le niveau de fonds propres des banques (ratio de solvabilité) a doublé depuis 2008, passant de 6% à 12% en 2015 (ACPR).

### **Les banques françaises ont continué de renforcer leur solidité en 2016 :**

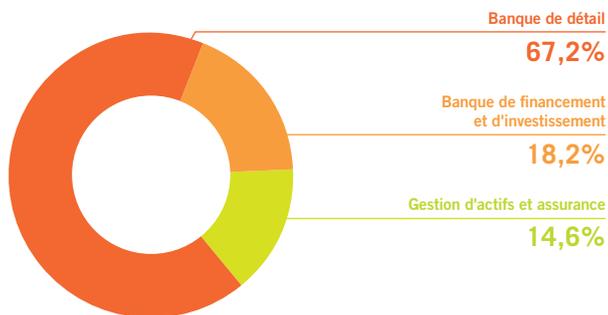
à la fin de l'année, les 4 principaux groupes bancaires français ont tous des ratios de fonds propres CET1 supérieurs aux exigences minimales (à 11,50%). Le ratio CET1 moyen est de 12,95%, contre 12,13% un an plus tôt.

### Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

Modèle économique original du secteur bancaire et spécificité française, **la banque universelle regroupe au sein d'une même institution la palette complète des métiers bancaires et financiers.**

### RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR GRANDES LIGNES DE MÉTIER EN 2015

Source : ACPR



La banque apporte ainsi tous les services dont peuvent avoir besoin les entreprises, les particuliers et les investisseurs institutionnels : dépôts et crédits, assurance, épargne et gestion d'actifs, Banque de Financement et d'Investissement (BFI), services spécialisés... Ce modèle permet une diversification des sources de revenus par clientèle et zone géographique.

La banque universelle et de proximité contribue efficacement au financement de l'économie, à des conditions favorables. Avec 37 567 agences bancaires en France en 2015, **la densité du réseau des agences est plus forte en France que dans les autres pays européens.**

### COMPÉTITIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS



Lors des « Rencontres de Paris Europlace », la BFB a salué les mesures annoncées par les pouvoirs publics en faveur de l'attractivité de la Place, de l'innovation, de la croissance et de l'emploi : le nouveau régime des impatriés passant de 5 à 8 ans, la baisse de l'impôt sur les sociétés, progressivement ramené de 33% à 28% et le guichet unique pour l'accueil des entreprises et de leurs salariés.

Ces mesures viennent appuyer les engagements pris par les collectivités locales d'Île de France, en juin 2016, lors de la conférence « Paris, Welcome to Europe ! ».

Dans ce contexte de défense de la compétitivité de la Place de Paris, certaines décisions politiques vont malgré tout en sens inverse comme l'alourdissement de la taxe sur les transactions financières (augmentation du taux et élargissement de l'assiette), et le relèvement de la fiscalité de l'attribution d'actions gratuites.

### Un acteur dynamique du marché de l'emploi

Le secteur bancaire a joué un rôle important sur le marché de l'emploi avec **plus de 39.000 embauches** (périmètre FBF).

Ce sont 4.000 embauches de plus qu'en 2014. Il s'agit d'emplois pérennes : plus de 60% en CDI (contre 20% en moyenne en France) et concernant des profils qualifiés : + de 47% de Bac +4/5 (périmètre AFB). **Les effectifs globaux du secteur bancaire en France sont de plus de 371.600 personnes.**

On constate cependant une baisse tendancielle des effectifs depuis trois ans (entre -1,2 et -1,5%). Il représente en France **2,3% de l'emploi salarié privé** (INSEE 2015).

### La formation : un axe privilégié

#### **Le secteur bancaire consacre 3,5% de sa masse salariale à la formation**

de ses personnels (2,7% en moyenne dans les entreprises françaises). Les banques françaises attachent une grande importance à l'insertion professionnelle, notamment dans le cadre de l'alternance qui permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise parallèlement à leur cursus scolaire.

En 2015, les banques françaises ont poursuivi une politique active d'alternance avec plus de 6 000 contrats.

### Un engagement fort en faveur de l'insertion professionnelle

La profession s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan d'insertion dans le secteur bancaire des jeunes éloignés de l'emploi.

Dans cette démarche, elle privilégie les partenariats avec le tissu associatif. Ainsi deux partenariats ont déjà été signés avec : **l'Agence pour l'Éducation par le Sport** (APELS) et la **Fédération des entreprises d'insertion** (FIE).



## LE DÉFI DE LA RENTABILITÉ

L'environnement de taux bas conjugué à une fiscalité élevée pèse sur la rentabilité des banques françaises.

### Un secteur performant

Dans un contexte peu porteur, le produit net bancaire cumulé des 4 principales banques françaises diminue de 1,2% en 2016 ; il passe de 122,5 milliards d'euros en 2016, contre 124 milliards d'euros en 2015. Les établissements français profitent toutefois d'une baisse sensible du coût du risque (-20,5% à 9,2 milliards d'euros en 2016).

Les banques soulignent également dans leurs communications qu'elles ont poursuivi en 2016 la mise en œuvre de leurs plans d'économies. Cette maîtrise des coûts permet aux quatre principaux groupes bancaires français de réaliser plus de 20 milliards d'euros de résultat net en 2016, en hausse de 3,0% par rapport à 2015.

C'est indispensable **pour continuer à constituer les fonds propres nécessaires pour financer l'économie**, avec des exigences réglementaires toujours plus fortes.

### L'enjeu de la rentabilité

L'environnement de taux bas continue cependant de pénaliser la banque de détail : la marge nette d'intérêt est sous pression et l'année a été marquée par une nouvelle vague de renégociations de crédits immobiliers.

De plus en plus, les régulateurs se préoccupent de la rentabilité du secteur bancaire.

# 6,7%

**RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES EN 2015, DIVISÉE PAR DEUX DEPUIS 2008.**

Source : ACPR

### Un niveau d'imposition qui pèse sur la compétitivité du secteur

Le poids de la fiscalité pèse lourdement sur la compétitivité du secteur, mais aussi pour le financement de l'économie et de l'emploi. La pression fiscale n'a cessé de s'alourdir sur les banques pour atteindre **un taux d'imposition moyen de 51% sur quatre ans**.

Les banques contribuent pour environ 15,3 milliards d'euros d'impôts au titre de 2015 au budget de l'Etat (hors charges sociales), en augmentation de près de 10% par rapport à 2014.

L'emploi bancaire est, de plus, directement affecté par **la taxe sur les salaires** qui pèse elle aussi très lourd : **2 milliards d'euros en moyenne chaque année**.

Entre 2010 et 2017, les banques françaises auront supporté **des charges supplémentaires cumulées** (sociales, fiscales, contributions aux fonds de résolution) estimées à près de **13 milliards d'euros**.



# FINANCEMENT

---

Les banques sont au cœur de l'économie réelle : elles financent le développement des entreprises et sont présentes aux côtés des particuliers pour les aider à réaliser leurs projets.



LES ENTREPRISES



LES PARTICULIERS



## LES ENTREPRISES

Moteurs de la croissance, les banques françaises ont fait du financement des entreprises leur première priorité stratégique, notamment pour les TPE-PME.

### Les banques partenaires des entreprises

La croissance des crédits aux entreprises place la France au 1<sup>er</sup> rang de la zone euro avec 4,9% sur un an quand la moyenne est de 2%.

L'encours des crédits aux entreprises atteint **911 milliards d'euros fin 2016**. Sur un an, c'est plus de **266 milliards d'euros de nouveaux crédits** bancaires qui ont bénéficié aux entreprises françaises.

Ils sont essentiels pour leur compétitivité : la majorité (80%) des crédits sont mobilisés pour un projet d'équipement, avec une progression de 5,1% de l'encours.

Les entreprises se financent également par les émissions sur les marchés, où elles sont accompagnées par les banques, y compris pour des ETI ou des grosses PME (EuroPP...). Le financement par le marché totalise **592 milliards d'euros à fin 2016** (+7,4% par rapport à 2015).

### La moitié des crédits aux entreprises va aux TPE/PME

Les réseaux bancaires financent **plus d'un million de TPE/PME**.

Dans un contexte d'accès au crédit et de taux favorables à la réalisation de leurs projets, les TPE/PME bénéficient en France de **385 milliards d'euros** d'encours de crédits, en hausse de 2,7% sur un an.

**9 PME sur 10 obtiennent le crédit d'investissement demandé.**

### Des avancées en faveur de la relation banques et entreprises

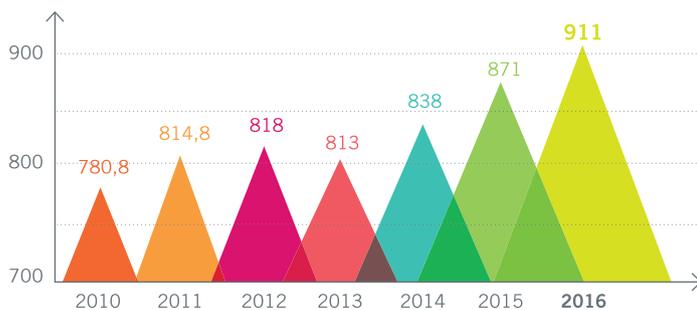
Chaque banque, sur ce marché très concurrentiel, cherche à se différencier par la qualité du service, la compétitivité de ses produits et la proximité relationnelle avec les entreprises.

En 2016, les banques ont mis en oeuvre **4 préconisations professionnelles FBF** pour améliorer la lisibilité des tarifs des produits de financement court terme pour les professionnels et TPE :

- **La réalisation d'un glossaire** pour mieux comprendre la tarification de chaque solution présentée dans les plaquettes.
- **Une nouvelle présentation des lignes tarifaires par produit de financement court terme** dans les plaquettes.

### ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

En milliards d'euros - Source : Banque de France



- **La proposition systématique d'un rendez-vous annuel** entre le professionnel / dirigeant de TPE et son banquier pour faire le point sur ses besoins de financement court terme.
- **La création d'un nouveau service** d'information récapitulatif de façon agrégée les frais annuels payés pour les produits de financement bancaire court terme les plus utilisés par les TPE et les professionnels.

## Témoignage

**STÉPHANIE ANDRIEU**

Directrice générale et co-fondatrice d'Urbasolar

Urbasolar développe, construit et exploite des centrales photovoltaïques en France et dans le monde entier. L'innovation a été à l'origine même de la création d'Urbasolar, implantée à Montpellier.

« Urbasolar est une entreprise très capitalistique avec des besoins de concours financiers en volume et en durée » explique Stéphanie ANDRIEU. De plus, l'entreprise a connu un développement important en peu de temps (20 à 30% sur les dernières années). « **Nos banquiers sont devenus de véritables partenaires** pour financer nos investissements et nos besoins de trésorerie. Ensemble nous avons noué des relations très étroites : ils ont confiance dans notre activité, nous les informons régulièrement et ils répondent aux levées de dettes nécessaires à la croissance de l'entreprise ».

Urbasolar, c'est 95 collaborateurs, 66,1 millions d'euros de chiffre d'affaires et 22,7 millions d'euros de fonds propres.

**Un dialogue de proximité**

Le dialogue entre une entreprise et sa banque est essentiel et doit être régulier et transparent. Pour contribuer à nourrir les échanges, plusieurs actions sont menées par la profession :

- **Des Rencontres PME organisées par la FBF en région** entre dirigeants des principales banques et plus de 5 000 PME, en 2016.
- Un site pratique dédié aux PME **AVECLESPME.fr** avec des fiches pratiques et des vidéos.
- Un dialogue constant avec les représentants des TPE/PME au niveau national et sur le terrain : chambres consulaires, fédérations patronales et professionnelles (MEDEF, CPME, U2P...).
- **La Médiation du crédit aux entreprises** à laquelle les banques participent activement. **Le nombre de dossiers déposés en médiation diminue de 85%** depuis 2009, illustrant l'amélioration du dialogue.

**Des partenariats de terrain**

La FBF a participé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive à « **Planète PME** », le rendez-vous annuel des PME organisé par la CPME.

« La croissance c'est nous ! » était le thème retenu cette année, en phase avec l'accès dynamique au crédit pour les PME, accélérateur de projets et de croissance.

La FBF et **WikiPME** sont mobilisées auprès des entrepreneurs afin de répondre à leurs questions pratiques : comment dialoguer avec son banquier ? Comment présenter ses projets, sous quelle forme, avec quels documents ? Quels sont les avantages et inconvénients des différents financements possibles ?...



## LES PARTICULIERS

Près d'un ménage sur deux détient un crédit à l'habitat ou à la consommation. 2016 a été une année record pour les crédits à l'habitat.



### Les banques financent les projets des ménages

L'encours des crédits aux particuliers atteint **1 096 milliards d'euros**, en hausse de 4,5% sur un an.

Les crédits à l'habitat sont en accélération : 4,3% en rythme annuel pour atteindre **899 milliards d'euros** d'encours, dans un contexte de taux toujours très favorables.

La France se situe en tête de la zone euro (2,7% en moyenne) pour la croissance de l'encours des prêts immobiliers.

Le taux pour les nouveaux crédits immobiliers (tout montant, long terme et à taux fixe) était de 1,5% en moyenne à fin décembre 2016.

### Rebond du taux de détention des crédits immobiliers

Selon l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM), **le taux de détention des crédits immobiliers se redresse en 2016 pour s'établir à 30,7%** (contre 30,2% en 2015).

Cette remontée est principalement portée par celle des crédits à l'accession à la propriété (23,3% contre 22,6% en 2015).

Une étude du Crédit Foncier montre qu'en France, la baisse des taux d'intérêt entre 2008 et 2016 a permis d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, en 2016, **le gain total de pouvoir d'achat immobilier des ménages était de 29%** par rapport à 2008.

### Accélération des crédits à la consommation

La croissance de l'encours des crédits à la consommation continue son accélération en France : à fin décembre 2016, le taux de croissance annuel atteint 5% soit **161 milliards d'euros**.

L'OCM précise que **89,8% des crédits à la consommation** sont utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipements (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).



#### PRÊT À TAUX ZÉRO

Les banques jouent un rôle essentiel pour permettre à des millions de ménages d'accéder à la propriété de façon sûre et attractive. Elles ont accueilli favorablement le nouveau dispositif du Prêt à Taux Zéro et se sont mobilisées pour être prêtes à en assurer une large distribution.

Grâce aux évolutions entrées en vigueur en 2016, plus de ménages peuvent, grâce au PTZ, acquérir leur résidence principale, qu'elle soit neuve ou ancienne avec travaux.

# 03

## LA BANQUE AU QUOTIDIEN

---

La relation bancaire est fondée sur la proximité relationnelle et la confiance.



LA RELATION CLIENT  
PLUS QUE JAMAIS  
ESSENTIELLE



UN SOUTIEN  
AUX POPULATIONS  
FRAGILES  
FINANCIÈREMENT



## LA RELATION CLIENT PLUS QUE JAMAIS ESSENTIELLE

L'objectif des banques est de satisfaire leurs clients et d'en conquérir de nouveaux, en leur proposant des solutions et services performants, innovants et adaptés aux besoins de chacun.

### Une image de la profession qui s'améliore

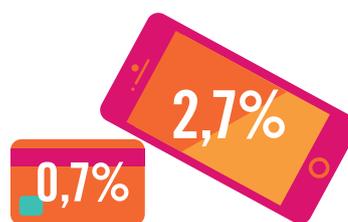
Avec **68% de bonnes opinions**<sup>(1)</sup>, l'image des banques françaises est à **son niveau le plus élevé depuis 10 ans** et confirme son amélioration régulière avec un gain d'opinions favorables de 16 points depuis 2010. L'image que chaque Français a de sa banque reste stable à un bon niveau avec **78% d'opinions favorables**.

Parmi les éléments constitutifs de l'image positive des banques françaises : **la proximité**, à la fois fondée sur la compétence du conseiller et la performance des services digitalisés mis à disposition. C'est aussi **la confiance et la sécurité** reconnues comme atouts des banques. Enfin le rôle clé des banques dans le **financement de l'économie** est largement confirmé. C'est le gage de leur utilité.

### Une évolution modérée des tarifs bancaires

Selon l'Observatoire des tarifs bancaires 2016 (OTB), piloté par le CCSEF, la hausse des tarifs bancaires est « maîtrisée ».

Dans l'évolution des tarifs, l'OTB note également la généralisation des frais de tenue de compte, comme c'est d'ailleurs le cas partout en Europe. Le même rapport constate que, dans les faits, **seuls 20 à 30% des clients se les voient facturés**.



**LES FRANÇAIS CONSACRENT 0,7% DE LEURS DÉPENSES AUX FRAIS BANCAIRES, CONTRE 2,7% POUR LA TÉLÉPHONIE.**

Source : INSEE - 2015

### Une information accessible et transparente

Le secteur bancaire est un des seuls secteurs marchands à être aussi **transparent sur ses tarifs**. Tout changement de tarif est communiqué aux clients deux mois avant son application. Ils sont accessibles facilement que ce soit en agence ou sur le site internet de chaque banque. Et pour **faciliter les comparaisons**, les banques ont adopté un sommaire type pour organiser chaque plaquette tarifaire et une terminologie commune pour la grande majorité des services bancaires. L'extrait standard qui rassemble les principaux services utilisés par les clients, est présenté en début de chaque plaquette et a été défini en dialogue avec les associations de consommateurs. Les clients savent exactement ce que leur banque leur coûte avec les relevés mensuels et le relevé annuel.

(1) Source : Baromètre BVA image des banques - 2016

## Nouvelle étape dans la mobilité bancaire

2016 a été une année de préparation pour la mise en œuvre du nouveau dispositif de mobilité bancaire (prévu par la loi « Macron » et entré en vigueur le 6 février 2017) qui améliore encore le service d'aide à la mobilité proposé par les banques françaises depuis 2009.

Le client n'a plus qu'une seule opération à faire. Il lui suffit de signer **un mandat de mobilité** à sa nouvelle banque et de lui fournir les coordonnées bancaires du compte dans sa banque d'origine. La nouvelle banque réalise alors en son nom toutes les opérations nécessaires pour informer du changement de domiciliation bancaire tous ses émetteurs de prélèvements et virements récurrents. Un délai maximum de 12 jours ouvrés est fixé pour effectuer l'ensemble de ces démarches. Ce nouveau dispositif reste gratuit pour le client.

De leur côté les émetteurs ont une obligation légale d'informer dans un délai de 10 jours ouvrés le client, le salarié... de la bonne prise en compte de ses nouvelles coordonnées et de lui signaler à partir de quelle date le changement sera effectif.



## Changement d'assurance emprunteur

Entrée en application en octobre 2015, la réforme de l'assurance emprunteur prévue par la loi « Hamon » de 2014 permet de changer l'assurance de son prêt immobilier souscrite auprès de l'assurance-groupe de sa banque par celle d'un autre organisme, dans les douze premiers mois suivant l'émission de l'offre de prêt.

Les banques remettent à chaque client souscrivant un prêt immobilier **une fiche personnalisée** listant les critères d'analyse qui serviront pour apprécier l'équivalence du niveau de garantie entre l'ancien et le nouveau contrat d'assurance.

Pour améliorer l'application de ce dispositif, banques, assurances, intermédiaires et associations de consommateurs ont défini une

liste commune de critères liés aux garanties minimales exigibles.

Chaque banque choisit dans cette liste globale les **11 critères correspondant à ses exigences minimales** pour chaque dossier (plus 4 critères supplémentaires en cas de garantie de perte d'emploi).

En cas de refus de changement d'assureur, la banque doit motiver par écrit les raisons de sa décision dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception du nouveau contrat.

**Le dispositif d'équivalence du niveau de garantie est appliqué depuis un an par l'ensemble des établissements et professionnels concernés. Cette application s'est d'ores et déjà traduite par une nette amélioration des garanties proposées ainsi que par des baisses significatives du prix de cette catégorie d'assurance dans l'ensemble du marché.**



**CCSF**  
LE BILAN SUR L'ÉQUIVALENCE DU NIVEAU DE GARANTIE EN ASSURANCE EMPRUNTEUR  
novembre 2016

## Evolution de la médiation bancaire

La médiation en France a connu des changements notoires en 2015 dont la création d'une Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation chargée de tenir à jour la liste des médiateurs de la consommation qui seront notifiés auprès de la Commission Européenne.

**Le médiateur auprès de la FBF a été inscrit par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation sur cette liste.**

Dans son rapport 2015, ce médiateur indépendant, qui assure le rôle de médiation d'un certain nombre de banques (les autres ayant leur propre médiateur), explique notamment que, au-delà d'**une meilleure connaissance de l'existence de la médiation par les clients**, l'accroissement du nombre de courriers reçus est dû à la **possibilité de saisir le médiateur en ligne directement sur son site** (<http://lemediateur.fbf.fr>) **ou par l'envoi d'un message électronique.**

# 2328

**DOSSIERS ENTRAIENT DANS LE CHAMP DE COMPÉTENCE DU MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF, SUR LES 4 182 REÇUS EN 2015**

Source : Rapport du médiateur auprès de la FBF - 2015

Les thèmes des demandes de médiation portent principalement sur : les moyens de paiement (utilisations frauduleuse de la carte bancaire et paiements en ligne), le fonctionnement du compte (modalités de clôture du compte) et les opérations de crédit (informations faites aux clients et délais de réponse). Les litiges concernant la tarification sont en forte baisse.

## Loi Eckert / Comptes en déshérence

Un an après l'entrée en vigueur de la loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, ce sont près de 3,7 milliards d'euros d'avoirs qui ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et qui attendent d'être réclamés par les bénéficiaires.

Sur l'année 2016, cela représente pour les banques, **5,5 millions de comptes bancaires et livrets d'épargne inactifs transférés, soit 1,9 milliard d'euros** (incluant les comptes titres ordinaires, PEA et PEA - PME).

Le montant moyen des sommes transférées s'élève à 345 euros.

Les banques ont travaillé en étroite collaboration avec la CDC et ont été très actives dans l'identification des comptes bancaires inactifs ; en prenant contact avec leurs titulaires afin de les réactiver et le cas échéant en transférant les sommes concernées à la CDC.

### QU'EST-CE QU'UN COMPTE INACTIF ?

Un compte bancaire est considéré comme inactif s'il n'a fait l'objet d'aucune opération pendant 12 mois et si sur cette même période le titulaire - ou son représentant - ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de l'établissement, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom. Les inscriptions d'intérêts, débits de frais et commissions liés à la gestion, à la clôture ou aux produits et services liés à ces comptes n'étant pas considérés comme des opérations.

Si le titulaire du compte est décédé mais qu'aucun des ayants-droit n'a fait valoir ses droits sur les avoirs et dépôts inscrits au compte dans les 12 mois suivant la date du décès, le compte est considéré comme inactif.



*La profession a réalisé tout au long de l'année 2016 un important travail de pédagogie en diffusant des outils d'informations auprès du grand public, tel que le mini-guide n°29 : Que devient un compte inactif ?*

## UN SOUTIEN AUX POPULATIONS FRAGILES FINANCIÈREMENT

Les banques françaises sont engagées dans l'accompagnement des populations fragiles. Elles leur proposent des services adaptés et conduisent sur le terrain de nombreuses actions d'information et de prévention du surendettement.

### Le droit au compte étendu en Europe

Le droit au compte existe déjà depuis une trentaine d'années en France. La procédure de droit au compte permet à une personne qui n'a pas de compte bancaire et, si une banque refuse de lui en ouvrir un, de demander à la Banque de France la désignation d'office d'un établissement bancaire qui devra, dans les conditions prévues par la loi, lui ouvrir un compte de dépôt assorti d'un service bancaire de base gratuit. Cela est valable même si la personne est inscrite au fichier des incidents de crédit aux particuliers ou au fichier central des chèques, ou en situation de surendettement.

Des textes réglementaires, publiés fin décembre 2016, ouvrent à l'ensemble des personnes résidant dans les pays membres de l'Union européenne, l'accès au droit au compte.

### La Convention AERAS

#### et le droit à l'oubli

Entrée en vigueur en janvier 2007 et régulièrement enrichie, la Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) est un dispositif unique en Europe, qui est issu d'un accord entre les professionnels de la banque et de l'assurance, les associations de malades et de consommateurs et les pouvoirs publics.

La révision de la convention AERAS intègre le protocole sur le droit à l'oubli, c'est-à-dire le droit, pour une personne souscrivant un contrat d'assurance emprunteur, de ne pas déclarer

une ancienne pathologie cancéreuse à l'issue d'un délai de dix ans après la fin du protocole thérapeutique, ce délai étant réduit à cinq ans lorsqu'il s'agit de cancers de mineurs.

Il s'agit d'une grande avancée pour l'assurabilité des anciens malades qui pourront ainsi **souscrire une assurance emprunteur dans les mêmes conditions qu'une personne n'ayant jamais eu de problème de santé**, donc sans exclusion, ni surprime liées à cette maladie passée.



En février 2016, **une grille de référence** a été adoptée par les instances de la convention AERAS. Elle fixe pour 6 types d'affection (hépatite virale C, cancer du testicule, cancer de la thyroïde, certains cancers du sein, mélanome de la peau et cancer du col de l'utérus), des délais précis à compter de la fin du protocole thérapeutique et en l'absence de rechute qui, une fois passés, permettent d'obtenir une assurance dans des conditions se rapprochant des conditions standard. Cette grille sera mise à jour en fonction des avancées thérapeutiques et des données épidémiologiques disponibles.

### Prévention du surendettement : une baisse historique du nombre de dossiers

La profession bancaire se mobilise de façon récurrente pour lutter contre le surendettement et pour protéger les populations les plus fragiles : par une **distribution responsable du crédit**, la mise en œuvre sur le terrain de **programmes d'accompagnement et de sensibilisation** des populations concernées et la **création d'outils de prévention** adaptés et efficaces pour faire reculer le surendettement.

Les banques ont aussi mis en œuvre plusieurs mesures en faveur des clients dont le dossier déposé est recevable en commission de surendettement. La banque s'engage notamment à maintenir ouvert leur compte principal et leur propose, si nécessaire, des services plus adaptés à leur situation.



#### CHARTRE AFECEI

La Charte AFECEI (Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement) d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement, a été complétée en 2015 par de nouvelles mesures d'accompagnement :

- mettre en place des mécanismes de détection précoce des clients en situation de fragilité financière,
- faire un point avec le client sur ses difficultés financières,
- proposer des solutions de paiement, de gestion du compte ou du crédit adaptées à sa situation,
- donner une information sur un acteur tiers pouvant l'aider.

Accompagner socialement les ménages en difficulté est un point clé pour aider les personnes surendettées. **La FBF et les banques développent des partenariats avec les acteurs sociaux en région afin de mieux accompagner ces populations fragiles sur le terrain.**

La mobilisation de la profession se voit dans les chiffres ; pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement diminue, **après une baisse de 5,9% en 2015, c'est un recul de 10,9% en 2016.**

### Point Conseil Budget

Les banques françaises participent activement aux travaux qui découlent du plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elles ont ainsi participé à la définition



et au lancement de l'expérimentation des points conseil budget (PCB). A ce titre, de nombreuses banques ainsi que la FBF font partie du Comité de Pilotage qui a cadré les missions des PCB. Les PCB visent à accueillir tous les ménages souhaitant une information, une aide, voire un accompagnement pour maîtriser leur budget. **L'objectif est de favoriser l'information et l'éducation budgétaire des ménages pour prévenir ou traiter leurs difficultés.**

L'expérimentation démarrée en 2016 dans quatre régions a été organisée et pilotée par un comité de suivi dont la FBF est membre. Ce comité par les nombreux échanges avec les PCB a dû traiter des questions sur l'accueil, le suivi des personnes accompagnées mais aussi sur la coordination souhaitable entre tous les PCB. Le Comité de suivi réfléchit sur la meilleure façon de généraliser les PCB.

# 04

## INNOVATION & SÉCURITÉ

---

Le secteur bancaire mène une intense transformation numérique qui le conduit à réinventer la relation client en développant des solutions nouvelles. L'arrivée de nouveaux acteurs place les questions de sécurité au centre de toutes les attentions.



LA RÉVOLUTION  
DIGITALE



UNE EXIGENCE  
DE SÉCURITÉ



## LA RÉVOLUTION DIGITALE

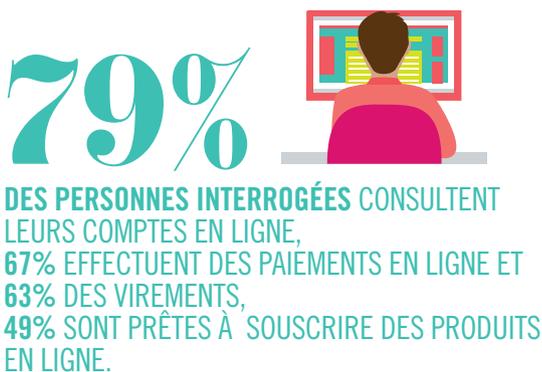
Les banques sont des acteurs digitaux. Elles proposent à leurs clients des applications mobiles, des services de banque en ligne et des paiements innovants. Elles sont les chefs de file naturels de la filière numérique financière française.

### L'innovation est dans l'ADN des banques

La digitalisation des banques n'est pas une nouveauté (les premiers sites Internet ont plus de 15 ans et les applications mobiles presque 10 ans...) mais elle s'accélère.

Tous les plans stratégiques des banques donnent une place centrale au digital et à la transformation digitale.

Le digital crée une accélération dans les usages de la banque par les clients. Les résultats de l'étude « Image des banques - BVA, 2016 » le démontre :



Source : Baromètre BVA image des banques - 2016

Il y a une réelle complémentarité entre le développement du numérique et le modèle relationnel d'agence de proximité. En effet, toujours selon cette étude : 70% des Français sont satisfaits de leur conseiller, pour **56%** le « modèle idéal de banque » repose

sur un conseiller attiré qui les suit personnellement, et 54% affirment que le développement des services bancaires digitalisés permet de se rendre moins fréquemment en agence.

Ainsi le digital renforce les fondamentaux historiques du modèle bancaire français : **proximité, service et sécurité.**



### PRIX RB INNOVATION 2016

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF), a remis, pour cette deuxième édition, le prix RB Innovation 2016 à Paycar (solution alternative simple et sécurisée au chèque de banque) et Cashway (solution permettant aux internautes ne disposant pas de carte de paiement de réaliser des achats en ligne).

Ce prix, créé par la Revue Banque en partenariat avec la FBF, a vocation à distinguer chaque année une initiative particulièrement innovante dans des domaines tels que la finance solidaire, des innovations pour l'entreprise ou le quotidien, ou encore des paiements alternatifs.

Le prix RB Innovation est ouvert à toutes les innovations portées par les Fintech. Il s'agit d'un prix du public : ce sont les internautes qui ont désigné leur innovation préférée parmi dix candidats.



## Les banques et les Fintech

Le secteur des Fintech a connu une très forte croissance du nombre de ses acteurs au cours de ces 18 derniers mois. L'écosystème français est très dynamique. La collaboration entre banques et Fintech est essentielle car les banques jouent un rôle moteur dans le développement de l'écosystème du numérique financier, en France. Elles accompagnent les Fintech dans leur développement en les

finançant, en utilisant les services qu'elles développent, voire en les intégrant.

Les grands groupes bancaires ont, pour la plupart d'entre eux, mis en place des structures pérennes de collaboration avec les start-up : incubateurs, village de l'innovation...

**Ces partenariats permettent d'améliorer toute l'industrie financière et d'ouvrir des opportunités nouvelles, au bénéfice des clients.**



La FBF participe activement aux initiatives de Place qui soutiennent les Fintech, comme celle du Pôle de compétitivité Finance Innovation. Ainsi, la FBF et le Pôle Finance Innovation ont présenté conjointement le Livre Blanc « **BANQUE & FINTECH : ENJEUX D'INNOVATION DANS LA BANQUE DE DÉTAIL** ».

De nombreux domaines d'innovation y sont explorés et envisagent la banque de demain. Les propositions des Fintech sont orientées autour de 6 axes stratégiques :

- **Le conseil et l'offre digitalisée** : enrichir le rôle du conseiller bancaire face aux nouveaux acteurs et aux offres digitalisées ;
- **« L'empowerment » client** : le client est mieux informé. Comment renouveler l'expérience client ?
- **La confiance, la sécurité et la data** : conforter la confiance et la sécurité des banques à l'heure du numérique ;
- **L'économie collaborative** ;
- **Les risques et la réglementation** ;
- **Les collaborateurs et la RH.**

Cette démarche inédite a rassemblé près de 300 décideurs de la banque, Fintech et chercheurs, qui ont contribué à l'écriture du livre blanc.

### Des innovations simples et sécurisées

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) est installé en avril 2016 pour coordonner la déclinaison de **la stratégie nationale des moyens de paiement**.

La FBF en assure la vice-présidence et contribue activement aux réflexions et propositions sur le paiement de proximité, le paiement à distance, le développement de l'innovation, etc.

Les banques sont engagées dans le développement **de moyens de paiement innovants, sûrs et efficaces** qui répondent aux besoins des utilisateurs. Ainsi, quatre ans après son lancement, le paiement sans contact s'intègre de plus en plus dans les habitudes des Français.

Le bilan 2016 est très positif ; **ce sont 605 millions de paiements sans contact réalisés (+158% par rapport à 2015) pour un montant de 6,2 milliards d'euros (+150% par rapport à 2015)**.

En termes d'équipement ce sont plus de 63% des cartes CB en circulation qui sont sans contact et plus de 500 000 commerçants qui acceptent ce mode de paiement.

**1 paiement sur 4 ))))**

**SE FAIT EN SANS CONTACT POUR LES RÉGLEMENTS DE MOINS DE 20 EUROS**

Source : GIE CB - Bilan 2016



#### « INSTANT PAYMENT »

La Commission européenne via l'Euro Retail Payments Board (ERPB) - Conseil des paiements de détail en euros, a affiché la volonté de créer un nouveau moyen de paiement européen.

Il s'agit de mettre en place un virement instantané, solution électronique de paiement de détail, permettant qu'une somme soit créditée sur un compte immédiatement ou quasi-immédiatement (délais de moins de 10 secondes). Une analyse des conditions nécessaires au développement de ce nouvel instrument de paiement a également été menée par le CNPS. Le comité va désormais lancer des travaux techniques visant à harmoniser, en France, les modalités d'utilisation et de sécurisation de ces virements instantanés.

### Le marché unique numérique en Europe

La stratégie du marché unique numérique fête en 2016 son premier anniversaire. Il s'agit du projet de l'UE de créer un marché unique numérique libre et sécurisé qui permette aux particuliers de faire leurs achats en ligne par-delà les frontières et aux entreprises de vendre dans toute l'UE, où qu'ils se trouvent sur ce territoire. Cette stratégie poursuit trois objectifs: améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises, créer les conditions de la croissance et du développement des réseaux et services numériques et stimuler la croissance de l'économie numérique européenne.

La FBF a largement contribué à l'élaboration du « **Digital Vision Paper** » piloté par la Fédération bancaire européenne (FBE). Ce document présente les propositions de la profession bancaire à la Commission européenne en vue de la réalisation du marché unique numérique. Elles portent sur les sujets les plus structurants du monde digital tels que l'identité électronique (e-ID), les données, le cloud, la cybersécurité, les paiements...

Au niveau français, la profession bancaire s'est lancée dans une réflexion autour d'une identité électronique.



## UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

La transformation numérique doit préserver la confiance des clients en veillant à assurer la sécurité des données personnelles et des fonds confiés. C'est l'actif numéro 1 des banques et le socle de la relation client.

### Sécurité et confiance

Depuis des années, les banques réalisent d'importants investissements pour maintenir un degré de sécurité élevé et respecter la nouvelle réglementation européenne sur les services de paiement, qui demande le renforcement de l'authentification forte des paiements sur Internet.

Le développement du commerce en ligne et l'arrivée de nouveaux acteurs dans les services de paiement ne doivent pas entamer cette sécurité. Ainsi, les banques, avec la digitalisation de leurs services, ont développé des systèmes d'authentification à distance de plus en plus sophistiqués tel que 3D Secure (réception d'un code d'authentification par SMS), ou de nouvelles solutions de sécurisation innovantes comme la carte à cryptogramme visuel dynamique.

### Pour une même activité, les mêmes règles

La protection des données des clients et de leurs fonds est un sujet sur lequel les banques n'accepteront jamais de transiger.

La réglementation, à laquelle sont soumises les banques dans le cadre de leurs activités, doit également s'appliquer aux nouveaux entrants, qu'ils soient de taille importante (GAFA) ou plus modeste comme certaines Fintech. Il en va de la sécurité du secteur financier et du client final ainsi que du respect des règles de concurrence.

### OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ DES CARTES DE PAIEMENT



En 2015, et pour la 2ème année consécutive, l'Observatoire constate une baisse de la fraude pour les paiements par carte réalisés en France, avec un taux de fraude à 0,040% (contre 0,043% en 2014). Le rapport souligne également que c'est la première fois que la fraude se réduit sur les trois grandes familles de transactions : paiement au point de vente, retrait et paiement à distance. Le taux de fraude sur les paiements au point de vente s'établit ainsi à un niveau historiquement bas à 0,009%. Il tient compte du taux de fraude sur les paiements sans contact, qui lui s'établit à 0,019%. L'Observatoire souligne que la faiblesse de ce taux de fraude confirme la sécurité de ce moyen de paiement, en précisant que les fraudes ont pour unique origine le vol ou la perte de la carte.

Le renforcement de la sécurité sur les paiements par carte à distance est un sujet sur lesquels les banques travaillent en permanence.

Source : Banque de France.

Le progrès technologique doit aussi être synonyme de progrès dans la protection des données personnelles et dans la sécurité des transactions. **Il ne faut pas oublier que « le niveau de sécurité d'un système se situe au niveau de son maillon le plus faible ».**

### Protéger les données clients

Avec **la directive sur les services de paiements (DSP2)**, la Commission européenne permet l'arrivée de nouveaux acteurs non bancaires (agrégateurs et initiateurs de paiement) sur le marché des paiements. Au-delà des menaces sur la sécurité des systèmes de paiement que font potentiellement peser ces nouveaux entrants, leur modèle économique pose la question de l'utilisation qui sera faite des données personnelles des clients.

En vue de l'application de la DSP2 en janvier 2018, la FBF s'investit fortement sur les standards de sécurité règlementaires de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) réglementant l'accès aux comptes pour les services d'initiation de paiement et d'agrégation de données. La FBF promeut la notion d'authentification forte du client avec une approche basée sur les risques et une communication sécurisée. Une réflexion de place vise à créer une API (Application Programming Interface : solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services, dans ce cadre, de façon standardisée et sécurisée). La FBF contribue aux débats européens sur le développement de standards de communication (travaux de l'ERP).

### Lutter contre la cybercriminalité

La cybersécurité mobilise sans cesse davantage les banques qui prennent les mesures nécessaires pour détecter et réagir au plus tôt en cas de fraude sur les paiements ou d'attaques sur les systèmes d'information. C'est dans ce cadre, que **la FBF et la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC) de la Police judiciaire ont décidé de s'associer en signant un partenariat.**

Cette coopération s'intègre dans une démarche européenne d'EUROPOL et de la FBE qui vise à renforcer la lutte contre la cybercriminalité. La FBF mène aussi des actions de prévention en région et intervient lors de **réunions locales avec les banques et leurs clients PME sur la sensibilisation aux fraudes aux ordres de virements** (plus de 500 PME ont été sensibilisées), ou devant les référents sûreté de la police et de la gendarmerie sur le thème de la « sécurité en milieu bancaire ».



### **LA RÉSILIENCE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS**

La Place financière de Paris a participé à l'exercice de gestion de crise « EU-SEQUANA 2016 », organisé par la Préfecture de Police de Paris. Cet exercice, visant à simuler une crue majeure de la Seine en Ile-de-France, a impliqué plus de 90 acteurs représentant de nombreux secteurs (services de l'État, santé, entreprises privées, télécoms, transports...). L'implication du secteur bancaire et financier s'est faite autour des problématiques opérationnelles telles que : l'approvisionnement des distributeurs de billets, la circulation des transporteurs de fonds, la gestion de la liquidité du système bancaire, la communication de place face aux rumeurs, etc. La mobilisation a été importante et a permis à cet exercice d'être un véritable succès.



# LA BANQUE RESPONSABLE

---

Les banques françaises sont mobilisées de longue date sur des sujets de société tels que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le financement de la transition énergétique et l'éducation financière.



LUTTE CONTRE  
LE BLANCHIMENT ET  
LE FINANCEMENT  
DU TERRORISME



LUTTE CONTRE  
LE RECHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE



ÉDUCATION  
FINANCIÈRE



## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'année 2016 a été une année importante du point de vue de la réglementation sur la détection des opérations de blanchiment d'argent et surtout, compte tenu du contexte, du financement du terrorisme.

Les banques françaises sont engagées sans réserve dans la lutte contre le financement du terrorisme.

### Un plan d'action européen

A ce titre, la profession bancaire a salué le plan d'action que la Commission européenne a annoncé le 2 février 2016. Il intègre plusieurs des positions soutenues par les banques françaises :

- l'application des mêmes règles de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à tous les intervenants, en incluant les plateformes d'échange de monnaies virtuelles dans le champ d'application de la Directive anti-blanchiment,
- la création de fichiers nationaux des comptes bancaires (type FICOBA<sup>(1)</sup>),
- le renforcement des moyens et la coopération entre cellules de renseignement financier.

La FBF avait exprimé son souhait de voir une interdiction totale de l'anonymat sur les cartes prépayées, et non, comme le prévoyait la

Commission européenne, un renforcement de la réglementation consistant en une vérification de l'identité du détenteur uniquement à partir d'un certain montant. Cette mesure est toujours à l'étude au niveau européen.

**Le secteur financier dans son ensemble est très mobilisé. Les banques et établissements de crédit demeurent les premiers contributeurs. [...] si elles concernent généralement des montants moyens ou faibles, les déclarations issues des banques et établissements de crédit ont représenté 72% des 45 226 signalements de 2015.**



#### BRUNO DALLES

DIRECTEUR DE TRACFIN

Rapport « Tendances et analyse des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en 2015 » décembre 2016

(1) Ce fichier liste tous les comptes bancaires ouverts en France, ainsi que les comptes assimilés (comptes d'épargne, comptes-titres, etc.). Il reprend les informations suivantes : la banque où est inscrit le compte, l'identité du ou des titulaires, et les caractéristiques essentielles du compte (numéro, type de compte, etc.).

La réglementation évolue afin de s'adapter aux nouvelles pratiques des terroristes. Les pouvoirs publics français ont marqué une volonté pressante de limiter les transactions en liquide en réduisant les plafonds de paiements. Ils ont également encadré l'utilisation des cartes prépayées avec l'obligation pour les émetteurs de ces cartes de recueillir et conserver pendant cinq ans les informations relatives à l'activation et au chargement de la carte. Il y a aussi l'extension du fichier des comptes bancaires FICOBA aux comptes de paiement.

### **Nouvelle procédure de déclaration** **TRACFIN : « l'appel à vigilance »**

La loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement votée en juin 2016, introduit une nouvelle disposition qui permet à Tracfin de désigner aux assujettis (établissements bancaires, notaires, casinos...) des personnes, physiques ou morales, ou des opérations qui présentent

un risque élevé de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Les assujettis doivent dans ce cadre mettre en œuvre des mesures de vigilance pouvant ensuite conduire à des déclarations de soupçons. Cette inversion des flux d'information renforce le rôle essentiel du système bancaire dans cette lutte.

### **La 4<sup>ème</sup> Directive européenne**

Cette directive, transposée par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2016, comprend quelques nouveautés, dont la surveillance des « personnalités politiquement exposées ». Celle-ci existait pour les personnalités étrangères et va être étendue aux personnalités nationales.

Certaines personnes publiques et leur entourage, vont ainsi faire l'objet d'une vigilance renforcée. La profession attend une définition claire de ces personnalités par la réglementation pour pouvoir mettre en œuvre ces dispositions.

## **« TENDANCES ET ANALYSE DES RISQUES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME EN 2015 »**

Ce rapport, publié par TRACFIN, met en avant le « développement de nouveaux risques issus de la révolution numérique dans les services financiers » :

- les prestataires de services de paiements,
- les plateformes de financement participatif,
- les services de paiement par téléphone mobile,
- l'utilisation de monnaie virtuelle.

Il s'agit d'autant de défis pour les professionnels, et notamment pour les banques, qui appliquent déjà une série de mesures comme le recul de l'anonymat dans l'usage de cartes prépayées, et le signalement systématique à Tracfin des dépôts / retraits d'espèces supérieurs à 10 000 euros cumulés sur un mois.





## LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les banques françaises jouent un rôle majeur dans le financement de la transition énergétique.

Le modèle de banque universelle permet aux banques françaises d'accompagner la transition énergétique en étant aux côtés des investisseurs, des particuliers et des entreprises, et en proposant des solutions en faveur d'une économie moins carbonée.

La COP21 a été pour la FBF l'occasion majeure de faire connaître le rôle clé que les banques jouent en faveur du financement de la **transition énergétique** et de prolonger cette action lors de la COP22 à Marrakech.

**Les besoins d'investissement nécessaires pour la tenue de l'objectif 2°C, évalués à plus de 53 billions de dollars**, sont importants pour la mise en œuvre des Accords de Paris.

Pour accélérer l'investissement en faveur du climat et en abaisser le coût, la FBF a formulé une proposition : « **le green supporting factor** », facteur de soutien au financement de la transition énergétique autour de trois points :

- Sur le plan réglementaire, un traitement prudentiel adapté des financements et investissements de la transition énergétique. Cela devrait se traduire par une exigence moindre en mobilisation de capital pour les financements et investissements dans ces actifs.
- L'éligibilité des actifs serait basée sur la terminologie de la Climate Bond Initiative, le label « Transition énergétique et écologique pour le climat » (TEEC) ou tout autre label reconnu présentant les mêmes caractéristiques.
- L'ensemble des acteurs économiques serait éligible : les particuliers qui feraient l'acquisition d'un véhicule vert, le financement d'un bâtiment vert par une PME, le financement des entreprises travaillant dans la construction d'infrastructure de production d'énergie solaire ou éolienne...etc.



# 1ère

**EN EUROPE EN VOLUME D'ÉMISSIONS VERTES, LA FRANCE SE PLACE AU DEUXIÈME RANG MONDIAL.**

Source : Paris Europlace, 2016

Cette proposition de la FBF est portée au niveau européen par la FBE et promue auprès des instances européennes et internationales (Commission, Parlement, ONU, G20/B20, groupes d'experts, ONG...). Elle est également partie intégrante de la contribution des banques françaises à l'initiative coordonnée par Paris Europlace « Paris Green and Sustainable Finance Initiative ».

PRÈS DE **11%** 

**DE L'ENCOURS MONDIAL DE GREEN BONDS** PROVIENT DU MARCHÉ FRANÇAIS, SUR UN TOTAL DE PRÈS DE 100 MILLIARDS DE DOLLARS.

Source : Paris Europlace - 2016

La majorité des investissements verts est financée par les banques, [...] ; par l'octroi de crédit et la levée de capitaux pour les investissements verts, elles sont les premières sources de financement pour les énergies renouvelables.



**G20 GREEN FINANCE GROUP**  
RAPPORT PARIS EUROPLACE  
« INITIATIVE FINANCE VERTE ET DURABLE »  
novembre 2016

## UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE : DE LA COP21 À LA COP22



La préparation de la COP21 à Paris a amené une mobilisation sans précédent du secteur financier français. Différentes annonces, de la part des banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion et investisseurs institutionnels français ont été faites, visant notamment à réduire leurs investissements dans les industries ayant trait au charbon, à développer des investissements dans les énergies renouvelables, à lancer des fonds d'infrastructures vertes et des fonds d'investissement dans des projets liés à la transition énergétique, etc.

La COP 22 à Marrakech a été une occasion de réaffirmer la participation active des banques au financement de la transition énergétique. Pour lier les actions des banques françaises et marocaines, la FBF et son homologue, le GPBM, ont mis en place un Comité de liaison COP21/COP22. C'est dans le cadre de la COP 22 que le Green supporting factor, initiative de la FBF, a été présenté. Les banques françaises étaient aussi présentes lors du Climate Finance Day à Casablanca.





## ÉDUCATION FINANCIÈRE

La profession bancaire est au cœur de l'éducation financière.  
La FBF et les 105 comités locaux mènent sur le terrain  
des actions de sensibilisation.

### La pédagogie financière

Depuis près de 15 ans, **les clés de la banque** proposent des outils de pédagogie et de prévention à destination des particuliers, des jeunes, des entrepreneurs et des travailleurs sociaux qui accompagnent essentiellement les publics fragiles.

Une collection de 80 mini guides, gratuits et pédagogiques, sur les principaux sujets est mise à disposition et distribuée. Régulièrement actualisée, cette collection s'enrichit de nouveaux thèmes, également relayés sur le site internet [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com), qui en 2016, a enregistré plus de 4.5 millions de visites.

Dans le cadre de la Semaine européenne de l'argent, European Money Week, la FBF renouvelle son opération **« J'invite un banquier dans ma classe »**. En 2016, plus de **150 ateliers d'éducation financière** ont permis aux enseignants, avec le concours de banquiers locaux, de sensibiliser 3 300 enfants de 8 à 11 ans aux notions liées à l'argent, autour d'un jeu de plateau. L'initiative a été saluée par le cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



### « Banque et quartiers »

Les banques françaises, au-delà de leur rôle dans la vie économique du pays, jouent également un rôle social important. Acteurs de proximité, elles s'investissent dans des politiques d'inclusion sociale, de diversité et de citoyenneté. Afin de mieux faire connaître ces actions, la FBF a publié le document **« Banque et quartiers »** qui détaille la diversité de leurs actions, très concrètes, en faveur de l'entrepreneuriat, l'insertion professionnelle, l'éducation financière et budgétaire et la création du lien social.

La profession bancaire a déjà parrainé plus de **6000 jeunes** de ces quartiers pour les aider à trouver un emploi.

L'engagement des banques se manifeste par l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours diplômant, via notamment l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. L'affectation des fonds de l'apprentissage, auprès d'écoles d'insertion telles que **les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance**, a bénéficié en 2016 à 1 600 jeunes.

La FBF est, elle aussi, partie prenante du développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers. Depuis janvier 2016, elle est devenue **partenaire des Déterminés**, permettant de former de jeunes entrepreneurs des quartiers au fonctionnement bancaire, et aux solutions de financement. La FBF mobilise des banquiers volontaires en région pour tutorer des créateurs d'entreprises, selon leurs besoins.

# 06

## RÉGULATION & SUPERVISION

---

L'enjeu est d'avoir désormais une approche européenne et internationale cohérente de la réglementation afin d'assurer pleinement le financement de l'économie et la souveraineté financière européenne.



UN DÉFI  
RÉGLEMENTAIRE



UNE UNION BANCAIRE  
QUI COMMENCE  
À S'ANCRER



## UN DÉFI RÉGLEMENTAIRE

L'ensemble des travaux menés par les instances de régulation a toujours un même objectif : celui de garantir la stabilité du système financier mondial et d'éviter de graves crises par la mise en place de règles internationales.

### Solidité du secteur : objectif rempli

Depuis 2008, de nombreux progrès ont été réalisés par les banques en matière de renforcement de leur solidité et des avancées importantes ont été faites en matière de régulation bancaire : la construction de l'union bancaire, la mise en place d'une supervision unique, la mise en place de mécanisme de résolution...

Le G20 a reconnu que le niveau de capital était désormais satisfaisant, précisant lors du lancement des nouveaux travaux du Comité de Bâle qu'ils ne devraient pas entraîner d'augmentation significative des exigences réglementaires.

**Nous ne voulons pas de règles qui, sous prétexte qu'elles apparaissent égalitaires pour toutes les banques du monde, créent une disparité qui serait négative pour les banques européennes...**



**MICHEL SAPIN**  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
à l'ECOFIN - 10 novembre 2016

La finalisation de l'agenda réglementaire post-crise au travers de la finalisation de la réforme dite « **Bâle III** », est en cours. Les travaux du Comité de Bâle sur la comparabilité de l'évaluation des risques pourraient cependant

augmenter le niveau d'exigences en fonds propres au regard du poids des crédits dans les bilans bancaires.

Or, le durcissement des règles prudentielles pénaliserait lourdement le modèle de financement de l'économie par le crédit bancaire, et ce plus particulièrement en Europe et en France.

### Préserver le modèle de financement face à la concurrence américaine

Les travaux du Comité de Bâle vont vers plus de standardisation des méthodes d'évaluation des risques, et tendent à ne retenir que le modèle anglo-saxon.

Les nouvelles règles risquent de remettre en cause les modèles internes d'évaluation des risques permettant aux banques françaises et européennes de calculer leur besoins en fonds propres, réduisant ainsi la sensibilité au risque des modèles utilisés par les banques.

La FBF alerte régulièrement, par des actions conjointes avec d'autres associations bancaires et industrielles européennes, sur le risque d'impact pour le financement de l'économie européenne qui passe en majorité par l'intermédiation des banques.

Elle demande de préserver la sensibilité aux risques des modèles internes des banques pour une meilleure appréciation des risques et le maintien de la stabilité financière. La décision finale du Comité de Bâle est reportée en 2017.



## COMPRENDRE LES DIFFÉRENCES ENTRE SYSTÈMES FRANÇAIS ET ANGLO-SAXON : L'EXEMPLE DU CRÉDIT IMMOBILIER



- Crédit immobilier à taux fixe
- Système de caution
- Etude de la solvabilité de l'emprunteur (*loan to income*)
- *Crédits conservés dans les bilans des banques*



- Crédit immobilier à taux variable
- Recours à l'hypothèque
- Etude de la valeur du bien financé (*loan to value*)
- *Crédits titrisés (sortent du bilan des banques)*

Les évolutions réglementaires envisagées pourraient remettre en cause le modèle de crédit à la française. On pourrait assister à un basculement d'un marché de crédit à taux fixe vers un marché de crédit à taux variable. Le volume des crédits accordés pourrait également être impacté parce que le régulateur souhaite plafonner l'effet de levier (rapport entre les fonds propres et la taille du bilan) qui détermine la capacité des banques à prêter. Le cautionnement pourrait lui aussi être remis en cause. Tout ceci aurait des conséquences plus visibles sur le financement des primo-accédants et des investissements locatifs.

La mobilisation du Sénat et de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et du gouverneur de la Banque de France a poussé le régulateur international à ne pas pénaliser à ce stade le système français.

### Une vision plus stratégique de l'Union des marchés de capitaux (UMC)

La Commission européenne a lancé fin janvier 2017 une consultation sur l'UMC à mi-mandat. Son objectif est double : dresser un état des lieux des initiatives législatives européennes lancées depuis 2015 et demander aux acteurs de marché les aspects positifs, les écueils et les améliorations à apporter au plan d'action de la Commission.

La FBF a toujours été très favorable aux thèmes développés par la Commission dans le cadre de l'UMC. En effet, les Banques de Financement et d'Investissement (BFI) françaises sont les premières parmi les BFI européennes et sont à même de jouer un rôle majeur dans l'évolution vers davantage de financements par les marchés, rendus nécessaire par la réglementation.

Les grands axes de la position de la FBF portent sur les points suivants :

- Revoir le plan d'action de l'UMC à la suite du BREXIT ;
- Réfléchir à une nouvelle méthode plus économique et moins uniquement réglementaire pour valoriser les atouts du marché européen et de ses acteurs économiques ;

- Préserver le rôle actif des banques dans le financement de l'économie ;
- Marquer une pause réglementaire et revoir certains effets négatifs des réglementations adoptées depuis 2008 ;
- Eviter toute harmonisation trop rigide au niveau européen ;
- Encourager une politique de financement et d'investissement de long terme, et ;
- Revoir la gouvernance et les missions des autorités européennes de supervision (ESMA notamment).



Retrouvez la vidéo sur [fbf.fr](http://fbf.fr)

*Les BFI jouent un rôle utile et fondamental dans le financement et la couverture des risques des entreprises, des infrastructures, comme du secteur public. La FBF a réalisé un film pédagogique qui s'appuie sur les témoignages de clients expliquant concrètement comment les BFI répondent utilement à leur besoins : introduction en bourse, couverture de risque de change, financement obligataire, placements privés, émission d'obligations vertes...*

## Un agenda de réformes encore chargé en 2017

En matière réglementaire, au-delà des discussions en cours au sein du Comité de Bâle, il reste encore de nouvelles règles à mettre en œuvre et des débats importants qui doivent être tranchés en 2017. Il s'agit de concilier l'alourdissement des exigences prudentielles avec l'efficacité du financement de l'économie.

- La mise en place de la **nouvelle norme comptable IFRS 9**, applicable en 2018. Cette norme définit de nouvelles règles en matière de dépréciation du risque de crédit et présente une menace pour le crédit aux PME en leur imposant le provisionnement du risque de perte statistique dès l'octroi du crédit.

- **La taxe sur les transactions financières européenne (TTFE)**. Discuté par 10 pays dans le cadre d'une coopération renforcée, ce projet, s'il aboutit, aura pour première conséquence de pénaliser le financement des entreprises dans les pays concernés. En contradiction avec l'UMC, il introduira en outre une fragmentation fiscale pénalisante pour les places financières et en premier lieu pour celle de Paris.

- **La mise en œuvre du règlement PRIIPs** est finalement reportée d'un an. La FBF, en lien avec les autres associations professionnelles, demande un délai supplémentaire pour l'application du texte afin de définir des normes assurant une information claire et transparente des investisseurs.

- **Le projet de système européen de garantie des dépôts (EDIS)** reste quant à lui à être précisé. À cet égard, la profession milite pour un système de réassurance dans lequel les fonds de garantie des dépôts nationaux seront préservés et dans lequel l'état de santé des banques bénéficiaires aura été préalablement vérifié.

- **La révision du paquet législatif bancaire CRR / CRD 5** proposé par la Commission Européenne le 23 novembre 2016 contient des améliorations pour le financement de l'économie, comme l'extension du dispositif « SME supporting factor » pour un prêt supérieur à 1,5 million d'euros et le nouveau calibrage prudentiel prévu pour les banques dans le financement d'infrastructures. Certains aspects restent à améliorer, comme la transposition du standard du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt (IRRBB) qui permettrait de préserver le système français de financement à taux fixe des prêts à l'habitat.

- **La proposition BRRD2** fait évoluer les dispositions sur la prévention et la résolution des difficultés bancaires. Elle introduit le TLAC<sup>(1)</sup> en droit européen, précise le calcul du MREL<sup>(2)</sup> et la hiérarchie des créanciers bancaires. Ces dispositifs visent à constituer des « coussins », que la banque doit pouvoir mobiliser en cas de difficultés, protégeant ainsi les déposants comme les contribuables (renflouement interne). Des points restent à préciser afin d'éviter la double peine pour les grandes banques qui devront appliquer les deux ratios MREL et TLAC.

# 51 600

**CHANGEMENTS DE LA RÉGLEMENTATION  
BANCAIRE DANS LE MONDE EN 2015.**

source : Boston Consulting Group, mars 2017



(1) Total Loss Absorbing Capacity (exigence de capacité d'absorption des pertes)

(2) Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles prévue par la directive BRRD)



## UNE UNION BANCAIRE QUI COMMENCE À S'ANCRER

L'Union Bancaire est un instrument essentiel de l'Union économique et monétaire pour consolider le système bancaire européen, et ainsi créer un environnement favorable à la croissance économique.

Premier pilier de l'Union bancaire, le **Mécanisme de Supervision Unique (MSU)** a été mis en place le 4 novembre 2014 et a pour mission d'assurer en zone euro un contrôle efficace des banques, tout en préservant leur capacité de financement de l'économie. Le MSU place sous la surveillance de la Banque Centrale Européenne (BCE) les 4 700 établissements de crédit de la zone euro. Les 129 banques les plus importantes, dont dix banques françaises, sont directement placées sous la supervision de la BCE.

### Une montée en puissance du MSU

La profession bancaire a soutenu les initiatives visant au renforcement de la supervision unique. Depuis sa mise en place, le MSU affiche un bilan positif même si les attentes restent fortes. Cette nouvelle supervision présente des avancées majeures enregistrées dans un temps très court à l'échelle européenne. Ces premiers succès constituent un atout essentiel pour la légitimité de l'Union bancaire. Il est primordial dans ce contexte marqué par une forte compétition internationale de prendre en compte les enjeux de stabilité et de compétitivité du secteur financier européen dans l'élaboration de la réglementation internationale.

#### MÉCANISME DE SUPERVISION UNIQUE (MSU)

- Mis en œuvre le 4 novembre 2014
- 129 banques représentant 82% des actifs bancaires sont placées sous la supervision directe de la BCE

#### MÉCANISME DE RÉOLUTION UNIQUE (MRU)

- Installation du Conseil de Résolution Unique (CRU) en janvier 2015.
- Dispositif de résolution applicable à toutes les banques de l'Union européenne.
- Création d'un Fonds de Résolution Unique (FRU) doté de 55 milliards d'euros à échéance 2024.

#### MÉCANISME DE GARANTIE DES DÉPÔTS

*Non mis en place à ce stade.*

**LES TROIS PILIERS DE L'UNION BANCAIRE**  
19 pays de la zone euro

Il paraît dès lors indispensable que l'Union européenne et la zone euro, par la voie de son superviseur bancaire unique, la BCE, pèsent de tout leur poids dans les débats concernant les choix fondamentaux et parviennent à défendre leurs intérêts stratégiques au sein de ces instances.

### Prévenir et résoudre les crises

Deuxième pilier de l'Union bancaire, le **Mécanisme de Résolution unique (MRU)** est entré en vigueur dans le cadre de la Directive BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*). C'est un progrès important qui définit les principes du renflouement interne (bail-in) et doit permettre dorénavant de mettre à contribution les actionnaires et les détenteurs d'obligations plutôt que les États ou les contribuables. Cette directive impose aux banques de disposer de suffisamment de ressources afin de faire face à d'éventuelles difficultés (ou dispositif MREL : Minimum Requirement on Eligible Liabilities). En France, l'application de la Directive BRRD s'accompagne d'une réforme de la hiérarchie des créanciers des banques publiée au Journal Officiel en décembre 2016. Elle modifie la hiérarchie des créanciers bancaires et permet aux établissements d'émettre des titres d'une nouvelle catégorie qui absorberaient les pertes en cas de liquidation.

Le MRU, devenu pleinement opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est la traduction au sein de l'Union bancaire de la BRRD.

Le dispositif de résolution comprend également la création d'une nouvelle autorité, le **Conseil de Résolution Unique (CRU)**. Installé à Bruxelles, le CRU se prononce sur l'opportunité d'appliquer les mécanismes de résolution à un établissement bancaire. Le CRU est responsable pour les phases de planification et de résolution des banques transfrontières et des 129 banques supervisées directement par la BCE.

Les autorités de résolution nationales (en France, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) restent responsables pour les autres entités.

Parmi les instruments à sa disposition, le CRU peut recourir au **Fonds de résolution unique (FRU)**. Il est destiné à financer les éventuelles résolutions bancaires après que le recours à l'instrument de renflouement interne aura été épuisé. Ce fonds, mis en place effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des banques, sous supervision directe de la BCE, pour atteindre progressivement un niveau cible d'au moins 1 % du montant des dépôts garantis de tous les établissements de crédit agréés dans l'ensemble des États membres participants, soit un montant total de l'ordre de 55 milliards d'euros (en 2024). Les banques françaises y contribueront plus que leur part normale, à hauteur de 30%, soit 15,5 milliards d'euros.

11,8

**MILLIARDS D'EUROS  
ONT ÉTÉ VERSÉS AU FRU EN 2016.**

Source : ACPR - juin 2016

### **La garantie unique des dépôts bancaires,** troisième pilier de l'Union

bancaire, fait l'objet de travaux à Bruxelles. La FBF préconise un système de réassurance et demande que l'ensemble des banques bénéficiaires passent un « test d'entrée » comme cela a été le cas pour celles qui sont sous la supervision directe de la BCE.

# 07

## LA FBF

---

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques installées en France.



PRÉSENTATION



PLAN STRATÉGIQUE



ORGANISATION



## PRÉSENTATION

La FBF a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

### 364 entreprises bancaires membres<sup>(1)</sup>

Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB<sup>(2)</sup>.

### Une équipe de 120 collaborateurs

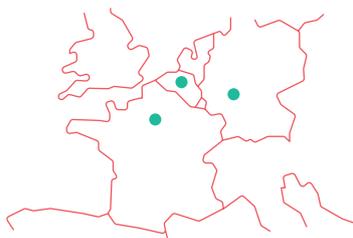
120 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de 350 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF et des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. 1 300 réunions de travail se tiennent chaque année. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au coeur du travail de la FBF.

(1) dont 130 filiales ou succursales de banques étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 205 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).

### Un rayonnement français et européen

Implantée à **Paris**, la FBF dispose également de bureaux à **Bruxelles** et **Francfort**.



La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de **105 comités régionaux et départementaux**. Ce réseau mobilise plus de 2 500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics et relaient les positions de la profession.

La FBF représente la profession bancaire française dans de **nombreuses organisations** françaises, européennes et internationales :





## PLAN STRATÉGIQUE

La mise en œuvre par la FBF de son plan stratégique 2015-2017 se traduit par de nombreuses réalisations, articulées selon les axes prioritaires et développées au sein de chaque département.

### Les banques au service de l'économie

De multiples actions sont menées auprès des médias, des institutions et sur le terrain, à travers les comités des banques, pour expliquer l'utilité de la banque au service de l'économie et de la société.

Parmi les thématiques majeures :

- **le financement responsable de l'économie**, première priorité stratégique des banques françaises,
- **la transformation digitale** des banques dans la continuité d'une longue tradition d'innovation,
- la banque, acteur clé de la **confiance et de la sécurité**,
- **l'éducation financière**,
- **le financement de la transition énergétique**.

### L'organisation de la FBF adaptée

La FBF s'adapte aux besoins de la profession bancaire.

**La coordination du numérique** se met pleinement en place avec l'installation d'un « Groupe numérique » réunissant les principales banques de la place.

### Les banques dans leur environnement national, européen et international

La FBF poursuit la promotion des bonnes pratiques du secteur bancaire français aux niveaux européen et international et mène des actions conjointes avec des associations bancaires d'autres Etats (Allemagne, Pays-Bas, Japon) en particulier dans le cadre des travaux du Comité de Bâle.

La voix de la FBF se renforce au sein des fédérations bancaires internationales en particulier à l'International Banking Federation (IBFed).

### La Fédération des adhérents

La FBF réaffirme son rôle de porte-parole de la profession avec une montée en puissance sur les grands enjeux européens, internationaux ou en lien avec l'attractivité de la Place de Paris dans le contexte du Brexit.

# 90%

**DES CONSULTATIONS OFFICIELLES  
AUXQUELLES LA FBF RÉPOND ÉMANENT  
DES AUTORITÉS EUROPÉENNES ET  
INTERNATIONALES.**

Source : FBF



## ORGANISATION



**Philippe Brassac**

Président de la FBF  
Directeur général de  
Crédit Agricole S.A.



**Jean-Laurent Bonnafé**

Vice-Président  
de la FBF  
Administrateur  
directeur général  
de BNP Paribas



**Nicolas Théry**

Trésorier de la FBF  
Président  
de la Confédération  
Nationale du Crédit  
Mutuel



**Frédéric Oudéa**

Directeur général  
de la Société Générale



**Francois Pérol**

Président du  
directoire  
du Groupe BPCE



**Rémy Weber**

Vice-président  
de l'AFB  
Président du  
directoire de La  
Banque Postale

### LE COMITÉ EXÉCUTIF



**Marie-Anne Barbat-Layani**

Directrice générale de la FBF



**Christian Lothion**

Conseiller pour  
la sécurité

### LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



**Benoît de La Chapelle Bizot**

Directeur général délégué

Banque d'investissement  
et de marchés

**Jean Tricou**

Supervision bancaire et comptable

**Bertrand Lussigny**

Fiscalité

**Blandine Leporcq**

Juridique et conformité

**Alain Gourio**

Relations institutionnelles,  
Europe et international -  
Financements export

**Benjamin Quatre**



**Valérie Ohannessian**

Directrice générale adjointe

Communication, Adhérents,  
Action régionale et Etudes

**Anne-Catherine Sename**

Banque de détail et banque  
à distance

**Pierre Bocquet**

Systèmes, risques  
et moyens de paiement

**Willy Dubost**

Relations institutionnelles France

**Nicolas Bodilis Reguer**

Coordination du numérique

**Jérôme Raguénès**



**Ermelina Debacq**

Secrétaire générale

Chef de cabinet

Ressources Humaines

**Ermelina Debacq**

Financier

**Sophie Denhaene**

Informatique et organisation

**Frédéric Guinet**

Services généraux

**Emilie Dessaux**



**Philippe Gendillou**

Directeur des affaires sociales

Relations sociales

**Michèle Rossi**

Observatoire et études

**Béatrice Layan**

# Les grandes

## JANVIER

- 01 Entrée en vigueur de la loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence.
- 01 Entrée en vigueur du Mécanisme de Résolution Unique (MRU) et de l'outil de renflouement interne (bail-in) en cas de résolution bancaire.
- 28 La FBF signe un partenariat avec l'association Les Déterminés en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes dans les quartiers.

## FÉVRIER

- 01 Lancement sur internet du premier comparateur public et gratuit des tarifs bancaires en France.
- 04 Convention AERAS : adoption d'une grille de référence définissant les pathologies pour la mise en œuvre du « droit à l'oubli ».

## MARS

- 7-18 La Place financière de Paris participe à l'exercice de gestion de crise « EU-SEQUANA » en cas de crue centennale.
- 14-18 La FBF lance la 2<sup>nd</sup>e édition de l'opération « J'invite un banquier dans ma classe » dans le cadre de l'opération européenne Money Week.

## AVRIL

- 21 Le Comité de Bâle publie la version finale du standard sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB).

- 28 Création d'une nouvelle classe d'obligations simplifiées : les « minibons » qui permettront aux commerçants d'avoir accès à des quasi-émissions obligataires.

## MAI

- 04 La FBF participe au Fintech Summit 2016 et rappelle que les banques et les Fintech doivent collaborer.
- 18 Adoption par le Sénat d'une proposition de résolution visant à protéger le système du crédit immobilier français dans le cadre des négociations de Bâle (IRRBB).

## JUIN

- 04 Publication de la loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement qui réglemente l'utilisation des cartes prépayées et donne à Tracfin un droit de communication envers les gestionnaires de systèmes de paiement.
- 08 Intervention de Frédéric Oudéa, Président de la FBF, à l'occasion du colloque « Place financière de Paris : Welcome to Europe ! », organisé conjointement par Paris Europlace et Paris-Ile de France Capitale Economique.
- 23 Conférence de presse de la FBF : les banques françaises prennent acte du Brexit.
- 29 Business & Climate Summit 2016 à Londres - La FBF signe une déclaration commune des acteurs de la Place financière de Paris en faveur de la lutte contre le changement climatique.

## JUILLET

- 01 Entrée en application du règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.
- 01 Lancement de la campagne de promotion des paiements de petits montants par carte auprès des commerçants.
- 02 Rencontres économiques d'Aix en Provence : Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la FBF, intervient sur le thème « La finance est une arme de construction massive ! ».
- 04 La FBF adopte quatre préconisations professionnelles visant à améliorer la transparence et la lisibilité des tarifs des produits de financement court terme pour les professionnels et TPE.
- 5-6 Paris Europlace Financial Forum 2016 - la FBF salue les mesures annoncées par les pouvoirs publics français en faveur de l'attractivité de la Place de Paris : nouveau régime des impatriés, baisse de l'impôt sur les sociétés, guichet unique pour l'accueil des entreprises.
- 12 « Bâle IV » : les conclusions du Conseil ECOFIN rappellent la nécessité de stabiliser le cadre réglementaire des banques et précisent qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation significative des exigences en capital.
- 12 La FBF et la Police Judiciaire signent un accord de partenariat sur la lutte contre la cybercriminalité.

# étapes 2016

13 L'Association Française des Banques (AFB) et l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) signent un partenariat dans le cadre d'un programme d'insertion professionnelle pour permettre à de jeunes talents issus de clubs sportifs de s'insérer durablement dans un établissement bancaire.

29 Résultats des « stress tests » de l'EBA qui confirment la solidité des banques françaises et la pertinence de leur modèle de banque universelle.

## SEPTEMBRE

05 Publication de l'Observatoire 2016 de l'image des banques : avec 68% d'opinions favorables, l'image des banques françaises est à son niveau le plus élevé depuis 10 ans.

26 Publication d'un arrêté qui introduit trois seuils pour les taux de l'usure pour les crédits immobiliers à taux fixe, en fonction de leur durée initiale.

28 La FBF formule une proposition pour réussir le financement de la transition énergétique : le « Green supporting factor », un traitement prudentiel préférentiel pour les actifs bancaires favorisant la transition énergétique.

## OCTOBRE

04 La FBF, la FFA et l'AFG demandent à la Commission européenne le report de la date d'entrée en vigueur du règlement PRIIPs. Report accordé puisqu'il sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

12 Le Comité de Bâle publie la version définitive de la norme TLAC qui apporte des modifications à la norme « Bâle III » sur la définition du capital dans le cadre de l'application de la directive BRRD.

## NOVEMBRE

10 Publication d'un arrêté qui révisé la formule de calcul du taux du Livret A, afin d'assurer une cohérence entre les taux de marché et la rémunération de l'épargne des français.

15 Comité National des Paiements Scripturaux (CNPS) : Michel Sapin et François Villeroy de Galhau soulignent le bilan positif des engagements pris par la profession bancaire pour appuyer la stratégie nationale des moyens de paiements.

17 La FBF et le Pôle Finance Innovation présentent le Livre Blanc « Banque & Fintech : enjeux d'innovation dans la banque de détail » devant 200 professionnels de la banque et de la Fintech.

23 La Commission européenne présente un ensemble de mesures visant à réformer le secteur bancaire de l'UE : propositions de modification des textes CRR/CRD, BRRD et MRU (dit « paquet CRR2 »).

28 La FBF et les associations bancaires allemandes mettent une nouvelle fois en garde les ministres des finances allemand et français, contre les effets défavorables qu'aurait « Bâle IV » sur l'économie européenne, si le projet est adopté sous sa forme actuelle.

## DÉCEMBRE

01 Une ordonnance transpose la 4<sup>ème</sup> directive anti-blanchiment et renforce le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

9 Publication de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin 2), qui comporte un ensemble de dispositions relatives aux établissements de crédit. Elle modifie notamment la hiérarchie des créanciers des établissements de crédit, et crée une nouvelle catégorie de titres de dette senior émis par les banques et éligibles au TLAC.

20 La FBF salue l'installation du Comité national de l'éducation financière dont la mise en œuvre opérationnelle est assurée par la Banque de France.

23 Publication de l'ordonnance relative à l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base qui transpose la directive « PAD » du 23 juillet 2016, en particulier les nouvelles obligations imposées aux établissements de crédit en matière d'accessibilité bancaire.

29 La loi de finances pour 2017 introduit certaines dispositions relatives à la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, améliore le régime des impatriés et élargit la taxe sur les transactions financières aux transactions intra-journalières tout en augmentant le taux.

# Glossaire

**ABE** Autorité Bancaire Européenne

**AERAS** S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

**AFECEI** Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

**BRRD** Banking Recovery and Resolution Directive (directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

**CCSF** Comité Consultatif du Secteur Financier

**CET1** Common Equity Tier One (ratio de fonds propres durs)

**CPME** Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

**CRD4** Capital Requirements Directive 4 (directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)

**CRR** Capital Requirements Regulation (règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement)

**CRU** Conseil de Résolution Unique

**DSP2** Directive sur les Services de Paiement 2 (directive 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur)

**ERPB** Euro Retail Payments Board. Créé par la Banque centrale européenne, ce Conseil des paiements de détail en euros a remplacé le Conseil SEPA (*Single Euro Payments Area*)

**MREL** Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles prévue par la directive BRRD)

**MRU** Mécanisme de Résolution Unique

**MSU** Mécanisme de Supervision Unique

**PRIIPs** Packaged Retail and Insurance-Based Investment Products (Règlement sur les produits d'investissements packagés et les produits d'assurances pour le grand public)

**TLAC** Total Loss Absorbing Capacity (exigence de capacité d'absorption des pertes)

**U2P** Union des entreprises de proximité

**TTFE** Taxe sur les Transactions Financières Européenne



Retrouvez toute l'actualité du secteur bancaire,  
nos interventions et toutes nos publications.

## LE SITE *fbf.fr*

Pour recevoir l'information en temps réel,  
vous avez la possibilité de vous abonner à :

- nos alertes
- nos communiqués de presse

## PRIME TIME

Notre newsletter mensuelle

## TWITTER *@FBFFrance*

Suivez nos actualités, nos interventions dans la presse,  
nos participations à des manifestations...

## LINKEDIN

Consultez nos publications, nos interventions dans la presse,  
nos positions...

## YOUTUBE *FBFFrance*

Retrouvez nos vidéos.

## DES SITES DÉDIÉS

*lesclesdelabanque.fr*  
*aveclespme.fr*

Document conçu et réalisé  
par la direction  
Stratégie, Communication, Adhérents  
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette  
75440 Paris cedex 09  
T. 01 48 00 52 52

**fbf.fr**

---

Achévé de rédiger en mars 2017  
Achévé d'imprimer en avril 2017

---

Directrice de la publication :  
Marie-Anne Barbat-Layani

Directrice déléguée de la publication :  
Valérie Ohannessian

Rédactrice en chef :  
Céline Castex

---

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2017  
ISSN en cours d'attribution

---

Conception graphique et fabrication :  
Allégories Créations

